

24 juin 2010

Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la motion du 2 décembre 2009 de M^{mes} Martine Sumi, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Hélène Ecuyer, Odette Saez, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Miltos Thomaidès, Christian Zaugg, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et Olivier Tauxe, renvoyée en commission le 2 décembre 2009, intitulée: «Développement des prestations de la carte 20 ans/20 francs du côté du sport».

Rapport de M. Georges Breguet.

La commission de la jeunesse et des sports s'est réunie à deux reprises, soit les 1^{er} février et 15 mars 2010, sous la présidence de M. Alexandre Chevalier, pour étudier cet objet. Le rapporteur tient à remercier M^{me} Tamara Saggini pour la qualité de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'immense succès de la carte 20 ans/20 francs promouvant de façon concrète l'accès des jeunes à la culture;
- la motion M-842 actuellement à l'examen de la commission de la jeunesse et des sports demandant d'accorder des réductions de prix pour les 5000 familles détentrices, en ville de Genève, de la carte Gigogne, carte gérée sur mandat du Conseil d'Etat par Pro Juventute;
- le soutien extrêmement important de notre Ville au sport en général et au sport pour les jeunes, par exemple au travers des écoles d'été de sport;
- que l'ensemble des familles, et non seulement les familles nombreuses de trois enfants et plus, a besoin d'un coup de pouce financier pour un accès optimal des enfants et des jeunes au sport,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'ajouter aux prestations culturelles déjà offertes par la carte 20 ans/20 francs des réductions pour un accès encore meilleur au sport pour les jeunes jusqu'à la fin de leur vingtième année.

Séance du 1^{er} février 2010

Audition des motionnaires

M^{me} Sumi, motionnaire, présente la motion. L'éventualité de déposer une motion afin d'élargir le public cible pouvant bénéficier de prestations encoura-

geantes pour pratiquer un sport comme le prévoit la motion M-842 avait été discutée lors d'une séance de travail de la commission de la jeunesse et des sports. Voici le but de cette nouvelle motion. Les motionnaires se sont inspirés de ce qui existe dans le domaine de la culture, la carte 20 ans/20 francs. Il existe une autre carte, la carte Gigogne, qui, elle, n'est destinée qu'à un public de famille avec trois enfants au minimum. Dans l'objectif du développement des encouragements que la Ville fournit auprès des jeunes pour le sport, on peut aller un pas plus loin que la carte Gigogne en élargissant l'offre des prestations sportives que la Ville promeut. La carte 20 ans/20 francs serait donc élargie, en plus de la culture, au domaine sportif. M^{me} Saez, motionnaire, ajoute que l'idée première est de ne pas limiter la carte uniquement aux familles qui ont trois enfants au minimum, mais de l'ouvrir à tous. M^{me} Ecuyer, motionnaire, remarque que, pour une fois que l'on n'oppose pas la culture et le sport, il faut en profiter.

A la question d'un commissaire qui demande si le but est bien d'avoir une carte et pas plusieurs, M^{me} Sumi explique que tout serait inclus dans la carte 20 ans/20 francs. Elle indique encore que les bénéficiaires de la carte Gigogne reçoivent la carte 20 ans/20 francs d'office dans leurs avantages. En conclusion, tout le monde en profitait.

Le président demande la permission à la commission de traiter en même temps les motions M-842 et M-889. Les motionnaires et les commissaires sont d'accord.

M^{me} Sumi, motionnaire, suggère d'auditionner un représentant du département de la culture.

Le président fait voter la proposition de l'audition d'un représentant du département de la culture. Cette audition est acceptée à l'unanimité. (*Note du rapporteur: Cette audition, avec l'accord éventuel de la commission n'aura jamais lieu.*)

Séance du 15 mars 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de M. Sami Kanaan, directeur du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

(Note du rapporteur: Cette audition concerne deux motions la M-842 et la M-889.)

Le magistrat annonce que, en ce qui concerne la carte Gigogne et la carte 20 ans/20 francs, M. Voirol démontrera que le Service des sports de la Ville en fait plus que ce qui est demandé dans les deux motions.

Un commissaire demande l'avis de M. Tornare sur l'idée que la carte Gigogne s'intègre dans le mécanisme de la carte 20 ans/20 francs et ce qui lui semble pos-

sible de faire. M. Tornare répond que M. Voirol présentera ce que la Ville offre et peut offrir.

Une commissaire explique que, en étudiant la motion M-842, la commission a eu l'idée de proposer une nouvelle motion, la motion M-889, qui propose d'élargir la carte 20 ans/20 francs au sport.

M. Tornare souligne qu'il est toujours pour favoriser les initiatives pour la culture et le sport, mais que cela passera sur le budget final. Au niveau du Conseil administratif, il a créé une délégation sportive intercommunale. Il faudrait, même si la plupart des installations sportives sont sur le terrain de la Ville de Genève, que les prestations offertes puissent s'étendre à d'autres communes, et vice versa. C'est la même chose pour la culture.

Un autre commissaire demande si la carte Gigogne n'aurait pas un penchant plutôt commercial que sportif et il remarque que, sur ce type de carte, il faut avoir au minimum trois enfants pour bénéficier des réductions. Il demande alors ce qu'il advient des couples avec un unique enfant. M. Tornare répond que le cas est identique à celui des crèches, c'est moins cher dès que l'on a plusieurs enfants. En ce qui concerne le mélange entre le commerce et l'accès démocratique à la culture et au sport, pour les jeunes, c'est souvent le coût final de la prestation qui compte.

Un troisième commissaire demande si, à moyen terme, on pourrait ouvrir une porte pour les parents qui n'ont qu'un enfant. M. Tornare répond que cela est envisageable.

Un autre commissaire revient sur une question et dit qu'il ne comprend pas le lien entre l'augmentation budgétaire et les réductions. Une motionnaire et commissaire précise que la carte 20 ans/20 francs offre aux jeunes de 0 à 20 ans des réductions et gratuités dans le monde de la culture. Dans la réflexion de la carte Gigogne, la commission s'était dirigée vers un élargissement de cette carte au sport. M. Tornare explique qu'il disait que cela induirait une augmentation au budget, il faut donc voir combien cela coûterait. Ce serait des recettes en moins. M. Voirol ajoute que, s'ils devaient donner des réductions supplémentaires à un certain nombre de personnes, ils devraient réduire leurs offres. Il explique que, dans la grande majorité des cas, leurs prestations vont bien au-delà que ce qu'offrent les cartes 20 ans/20 francs et Gigogne. Les 50% des 3500 cours pendant l'été sont financés par la Ville. Pour les aînés, les prestations sont gratuites, à part les séjours. Depuis un peu plus d'un an, ils ont introduit les tarifs «famille»: dès le troisième enfant, c'est souvent gratuit. Tant la carte 20 ans/20 francs que la carte Gigogne et les prestations offertes par la Ville sont complémentaires.

Une autre motionnaire et commissaire dit que l'idée de la motion est que le sport soit également valorisé dans la carte 20 ans/20 francs. M. Tornare répond

que, comme l'offre de la Ville existe déjà, c'est une idée réalisable de faire une grande carte 20 ans/20 francs. La motionnaire et commissaire réplique qu'il faudrait faire connaître sur la carte 20 ans/20 francs l'offre de la Ville. Elle est étonnée que les écoles de sport soient ouvertes en été à tout le canton et elle se demande comment faire une répartition pour que les autres communes offrent la même chose. Ce qui est ressorti pendant l'audition de M^{me} Reverdin-Raffestin, c'est que, par exemple, les prix de Genève-Plage sont exorbitants, et donc parfois inaccessibles pour certaines familles. Il faudrait rediscuter ces prix. M. Kanaan explique que c'est problématique, car la Ville gère la répartition des tâches pour le sport. Ce serait la moindre des choses que les autres communes s'en occupent, mais c'est une question traitée entre les différents magistrats communaux. M. Voirol précise que Genève-Plage appartient à une entreprise privée et non pas à la Ville.

Un commissaire se pose la question de savoir si le Service des sports estime qu'il faut revoir l'invite, ou comment il faut intégrer la carte 20 ans/20 francs dans le mécanisme déjà existant. M. Voirol explique que, dans leur proposition, les prestataires bénéficient déjà de grosses réductions. Il serait donc plus avantageux de se greffer sur ce programme.

Un autre commissaire revient sur un aspect plus théorique. En anglais, il existe un autre mot pour la culture, c'est l'«entertainment», la culture business. Généralement, les jeunes trouvent l'argent quand il s'agit d'aller voir ce qu'ils ont envie. Il ne faudrait pas tomber dans l'erreur de financer du sport business. Il demande si l'on arriverait à faire la différence. M. Voirol répond que les manifestations et les événements ont un lien avec le sport pratique, car cela donne envie aux jeunes. La plupart du temps, les sports spectacle sont organisés par des privés. Le Genève-Servette, par exemple, a adhéré à la carte Gigogne, mais ce n'est pas la Ville qui paye les prestations qu'il offre.

Un troisième commissaire aimerait élargir le débat. Il prend un exemple concret: une entrée à la piscine des Vernets, c'est 6 francs, alors qu'à Onex, c'est 5 francs. Il demande pour quelle raison. M. Kanaan répond que la piscine des Vernets est doublement plus grande et que l'entrée n'est que de 1 franc plus cher. En plus, c'est la seule piscine qui a une longueur de 50 m. M. Voirol ajoute que le Service des sports a adopté, depuis une cinquantaine d'années, une politique d'appliquer des tarifs très préférentiels. Pour la piscine des Vernets, c'est en effet la seule ayant ce format. Il souligne que certaines communes font des réductions pour les habitants de leur commune.

Un autre commissaire revient sur la participation des autres communes. Si l'on regarde les deux plus grands centres sportifs, Onex et les Vernets, cela lui semble compliqué de demander une plus grande participation de leur part, alors que la Ville possède déjà toutes leurs installations. M. Kanaan explique que le but

serait de diminuer les tarifs préférentiels qu'ils appliquent. M. Voirol précise qu'il s'agit surtout des communes de Meyrin et de Versoix. Un commissaire ajoute qu'il est au comité du Chênois Handball et que, en ce qui concerne leurs juniors, ils ne font aucune différence entre ceux qui résident en Ville et les autres.

Une motionnaire et commissaire précise que son idée était qu'il y ait une meilleure répartition et que chacun puisse aller faire du sport dans n'importe quelle commune et que l'on paye le même prix. Un autre commissaire demande, afin d'avoir une idée plus pratique, combien coûte un billet pour le hockey, avec un hot-dog et une boisson. Dans la réduction qu'offre le Genève-Servette, le tarif n'est pas préférentiel pour la quatrième personne, c'est exactement le même prix que celui par personne. M. Voirol remarque que le Genève-Servette fait déjà beaucoup d'effort sur ses tarifs.

Discussion

Le président demande s'il y a d'autres demandes d'auditions sur le sujet; ce qui n'est pas le cas.

La commission est un peu confuse sur la suite à donner à ces deux motions. Une commissaire précise que le souhait est que le sport ait une visibilité sur la carte 20 ans/20 francs, elle ajoute que l'on peut voter la motion M-889 mais, pour l'autre, elle demande un peu de temps de réflexion. Les autres commissaires acquiescent et proposent de clore maintenant la discussion sur la motion M-889 en laissant ouverte, dans une autre séance, la discussion sur la motion M-842.

Prises de position et vote

Un commissaire socialiste dit que son parti peut soutenir cette motion. Le groupe radical soutiendra cette motion et ajoute que, pour lui, elle est complémentaire avec le motion M-842. Le groupe démocrate-chrétien suivra également. Le groupe libéral suivra aussi cette motion. L'Union démocratique du centre affirme qu'elle suivra également. Un commissaire des Verts dit que les auditions ont confirmé la pertinence de cette motion, donc les Verts suivront également. Un représentant d'A gauche toute! prend aussi la même position que ses préopinants.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC, 3 Ve, 3 S, 1 AGT).